Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_56-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 août 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 19 août 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER — Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Michèle TOURNAY à Madame Ninon EMERAUD
Monsieur Renaud GODEFROY à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Thomas BRON à Monsieur Guillaume DANIC

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-56
OBJET:DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) TRAVAUX DE VOIRIE ANNÉE 2026

Lors de la la commission travaux-finances qui s'est réunie le 30 juillet 2026, deux portions de route ont été validées pour l'exercice 2026.

Nature des travaux envisagés :

- Réhabilitation de la chaussée :
  - Au lieu-dit « Kerprat, » 2ème entrée à gauche (voir plan)
  - En sortie du bourg de BANGOR en direction de LE PALAIS, route d'accès au lieu-dit « Martha » (voir plan)

Justification du projet :
Ces aménagements sont devenus indispensables pour garantir la sécurité des usagers, améliorer la desserte locale et pérenniser le patrimoine routier de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_56-DE

Plan de financement prévisionnel :

Le coût total estimé des travaux s'élève à :

- **Montant Total Hors Taxes (HT) :** 54 317,26 €
- **TVA (20 %) :** 10 863,45 €
- **Montant Total Toutes Taxes Comprises (TTC) :** 65 180,71 €

Le financement de ces travaux sera réparti de la manière suivante (sur la base du montant HT)

- **Conseil Départemental (35 %) :** 19 011,04 €
- **Autofinancement de la Commune :** 35 306,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide ce programme de voirie pour l'année 2026 et autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Fait et délibéré à Bangor
Le 27 août 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

